

FAVORISER L'OPTIMISATION DES SERVICES EXISTANTS ET L'EMERGENCE D'UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS/SERVICES STRUCTURANTS ET INNOVANTS

A – DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un contexte de restriction des finances publiques, il s'agit d'accompagner les collectivités locales dans leur réflexion et leur choix d'investissement pour optimiser les services existants et favoriser l'émergence d'une offre d'équipements/services structurants et innovants. Un point de vigilance sera ainsi accordé à :

- la cohérence avec le schéma de services publics et au public sur le territoire du Pays Basque (élaboré en 2011-2013)
- la recherche de mutualisation et de complémentarité à différentes échelles territoriales et avec différents partenaires
- l'innovation pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'offre de services
- la prise en compte de la question du coût global (coût d'investissement, de fonctionnement, d'entretien et de réhabilitation à moyen et long terme)
- la contribution de ces équipements/services à la revitalisation des centre-bourg

Type d'investissements

- **Initiatives de mutualisation et de mise en réseau des équipements/services** existants ou en projet, **expérimentations sur des problématiques d'accès aux services** (démarches d'animation, communication et investissements liés à ces expérimentations).
- **Etudes en amont** de la création de nouveaux équipements/services de proximité qui offrent une valeur ajoutée par rapport à l'existant (réponse à des besoins identifiés, amélioration de services existants)
- **Création de 1 à 3 équipements structurants et innovants** offrant de nouveaux services mutualisés

Dépenses éligibles

- Ingénierie interne ou externe : frais salariaux, indemnités de stage, facturation de mise à disposition de personnel, prestation d'ingénierie et/ou de recherche et/ou d'animation
- Frais de mission liés à l'opération (déplacement, restauration, hébergement)
- Frais de location de salle et de matériel directement liés à l'opération
- Etudes (de faisabilité, d'opportunité, de marché, de programmation, de maîtrise d'œuvre)
- Frais de conseil, d'expertise juridique, technique, financière
- Frais d'actes notariés et frais d'honoraires d'architecte, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Prestations artistiques
- Actions et supports de communication liés à l'opération : conception, édition et impression/réalisation de supports de communication papier, photo, audio et vidéo, web et multimédia, signalétique (exemples : panneaux, banderoles, totem,...), relation presse, envoi de mailing et publipostage, achat d'espace publicitaire
- Investissements d'équipement et de matériel nécessaires aux actions (dont véhicules)
- Travaux de construction ou réhabilitation de bâtiment, travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs

B – BENEFICIAIRES

Collectivités, groupement de collectivités (dont EPCI) , établissements publics, associations, sociétés coopératives (dont SCOP, SCIC).

C – CRITERES D'ELIGIBILITE

Le financement des actions devra respecter les conditions d'éligibilité des régimes d'aides dans lesquels s'inscrivent les actions.

D – PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

- Privilégier les projets ayant un caractère innovant
- Privilégier les projets inscrits dans une démarche collective et partenariale
- Privilégier les projets ayant un impact territorial
- Privilégier les projets qui viennent maintenir/conforter/créer de l'emploi et/ou de l'activité sur le territoire

- Privilégier les projets qui intègrent une approche multiusage et/ou qui recherche des complémentarités entre secteurs d'activités.

Modalités propres aux équipements structurants :

- projet fédérant les acteurs locaux sur un périmètre pertinent pouvant rayonner sur une échelle à minima d'une intercommunalité
- projet porté prioritairement par une intercommunalité
- projet présentant une réelle attractivité sur le territoire et ayant un effet d'entraînement sur l'économie locale
- projet présentant un montant minimum de dépenses éligibles de l'ordre de 400K€
- projet présentant un caractère innovant (en terme de multifonctionnalité de l'équipement, de complémentarité de services, de mutualisation territoriale, de partenariat entre initiatives publiques et privées, de réflexion sur la mode de gestion de l'équipement et le lien entre l'équipement et les acteurs socio-économiques du territoire,...)
- localisation prioritaire de l'équipement sur l'est de la montagne basque (Soule et Basse-Navarre = zone rurale où la dynamique démographique est la plus fragile)

E- INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement)

Taux maximum d'aide publique : 100%

Taux d'aide Feader par rapport à la dépense publique : 53%

Sous réserves du décret d'éligibilité et des régimes d'aides.

F- ARTICULATION AVEC LES AUTRES FONDS EUROPEENS

Ligne de partage avec le PDRA :

7.4 - services de base pour la population rurale > LEADER soutiendra les études en amont des investissements pour définir précisément les besoins, étudier la bonne échelle territoriale du projet, rechercher les mutualisations et complémentarités possibles ou l'optimisation des équipements existants. Le financement des investissements pourra être fléché ensuite sur le PDRA s'ils sont compatibles avec les lignes d'intervention.

G - INDICATEURS SPECIFIQUES

Indicateurs de résultat : Nombre d'opérations visées : 6 études/animations et 2 équipements structurants

H - MAQUETTE FINANCIERE

Fiche-action 3.2 : 400 000 € de FEADER dont 320 000 € pour les équipements structurants